



DELIBERATION

Conseil d'Administration Centre Communal Action Sociale de

Séance du 07/11/2023

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 13
Présents : 9
Nombre de suffrages : 10
<u>Date de convocation</u> 31/10/2023
<u>Date d'affichage</u> 31/10/2023
<u>VOTE :</u>
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le sept novembre, à dix-huit heures trente, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme HEBRARD Magali.

Etaient présents :

Mme BEAUD Carole, Mme DEVISE Liliane, M. DOREE Philippe, Mme FOUREL Huguette, Mme HEBRARD Magali, Mme JUGE Olga, M. LAFUMAT René, Mme PORTE COURTIAL Nathalie, Mme SERRETTE Martine

Procuration(s) :

M. COURBIS Joël donne pouvoir à Mme HEBRARD Magali

Etai(ent) absent(s) :

M. LAFAGE Stéphane, M. THEBAULT Pierre

Etai(ent) excusé(s) :

M. COURBIS Joël, M. DOHA Médard (Arrivé à 19H20)

Numéro interne de l'acte : 2023-13

Objet : ACCEPTATION D'UN DON AU CCAS - camion outillage

Madame la Vice-Présidente informe les membres du Conseil d'administration que l'entreprise OUTILLAGE DE SAINT ETIENNE souhaite faire un don de 15€ au Centre Communal d'Action Sociale de CORNAS.

Elle propose d'accepter cette somme.

Le Conseil d'administration,
Madame la vice-Présidente entendue,
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité,

Article 1 : d'accepter le don de 15€.

Article 2 : d'inscrire ces crédits au budget.

Fait à CORNAS

La Présidente de séance, Mme HEBRARD Magali

